



# Commune de **CERNY** (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 24 février à 11 h 00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 20 février 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, TRIMBOUR, VUITRY

A donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absentes excusées : Mmes CARPENTIER, SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Cynthia TRIMBOUR

### N° 2024-I-2 – 9.1 Accueil de jeunes étudiants en médecine : Convention d'hébergement

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de l'action sociale et des familles,  
VU le projet de convention d'hébergement chez un particulier,  
CONSIDÉRANT la nécessité de signer la convention pour soutenir les jeunes médecins et le maintien de l'accès aux soins,  
L'exposé ayant été entendu,  
**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** la signature de la convention d'hébergement chez un particulier afin de participer à la prise en charge des frais d'hébergement des étudiants et/ou stagiaires intervenant sur le territoire de Cerny.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Présidente du CCAS



Accusé de réception en préfecture  
091-269103917-20240224-I\_20241291-DE  
Reçu le 27/02/2024